

CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE DE VISA POUR LES SOINS MEDICAUX

Le formulaire de demande de visa est fourni gratuitement par l'Ambassade

1. Passeport valable au moins 3 mois après l'expiration du visa, avec les photocopies des pages 1 et 2;
2. 2 photos d'identité récentes sur un fond blanc;
3. Réservation d'avion aller/retour (billet à exhiber lors du retrait du visa) ;
4. Justificatifs de l'hébergement (réservation d'hôtel ou invitation à norme Schengen);
5. Certificat sanitaire attestant la pathologie, délivré par une structure italienne (publique ou privée accréditée) ;
6. Déclaration de la structure sanitaire italienne présentant un acompte de 30% du coût total prévu pour les soins médicaux demandés ;
7. Déclaration de la structure sanitaire italienne (publique ou privée accréditée) indiquant le type de soins, la période et la durée de l'hospitalisation ;
8. Justificatifs des moyens financiers avec l'exhibition des bordereaux de change (1.100 euros par mois) ;
9. Assurance voyage/maladie/rapatriement pour toute la durée du séjour en Italie pour une couverture de 30.000,00 Euros.
10. Documentation justifiant la disponibilité des ressources suffisantes en Italie pour la régularisation des dépenses sanitaires, le logement hors structure sanitaire de l'accompagnateur ;
11. Eventuelle garantie en Italie résultant d'une déclaration émise sur la base des articles 46 et 47 du D.P.R. 28/12/2000 n.445
12. Frais Visa : 39.500Fcfa.

CAS PARTICULIERS (Mineurs)

- Autorisation parentale du père et de la mère signée en présence des Autorités consulaires de l'Ambassade d'Italie à Brazzaville ;
- Acte de naissance de l'enfant ;
- Attestation de fréquentation scolaire ;

NOTE IMPORTANTE

- La demande doit être présentée personnellement par l'intéressé ;
- Toutes les pièces doivent être fournies en copies originales accompagnées de leurs respectives photocopies ;
- Les demandeurs de visas sont reçus exclusivement les lundis, mardis et mercredis de 9h00 à 13h00 ;
- Toute la demande incomplète ne sera pas prise en considération ;
- La demande de visa doit être présentée au moins 14 jours avant la date de départ.

L'Ambassade d'Italie se réserve le droit de demander des pièces supplémentaires. si elle le juge nécessaire.